



## Victoire !

## Le Conseil des Prud'hommes de Caen ordonne la réintégration d'Evelyne Gaillet, Secrétaire générale de la section CGT-E Dalkia Nord

Le 11 août 2006, Evelyne Gaillet, secrétaire du CGT-E reçoit sa lettre de licenciement.

Prétextant une «faute professionnelle», le DRH a liquidé sans état d'âme notre camarade dans le but d'entraver la représentativité du CGT-E dans cette région. Cette sale besogne a eu le soutien ostentatoire de la CGT Dalkia Nord et de l'état-major de la Fédération CGT de la Construction.

Ce licenciement crapuleux fut l'aboutissement d'une longue campagne de ragots, de harcèlement, de discrimination et de sexisme perpétrée contre elle par la CGT locale, soutenue et relayée en cela par FO... et par la direction de l'établissement.

Evelyne avait alors dénoncé les malversations du secrétaire du CE qui utilisait à son profit une part importante partie du budget de fonctionnement du comité Dalkia Nord... sous le silence complice des autres élus et du président du comité. Après plus de deux ans d'un combat éreintant et coûteux, dans son verdict du 24 décembre, le Conseil Prud'hommes :

« **Constate l'existence d'une discrimination syndicale et d'un harcèlement à l'encontre de Evelyne Gaillet au sein de Dalkia** »

« EN CONSEQUENCE :

1. **Annule le licenciement** de E. Gaillet par Dalkia dès lors que celui-ci ne repose pas sur une cause réelle et sérieuse.
2. **Ordonne la réintégration** de E. Gaillet au sein de Dalkia sous astreinte de 100 € à compter de la notification du présent jugement.
3. **Ordonne l'exécution provisoire** de la présente décision de ce chef
4. **Rappelle** que sont de droits exécutoires à titre provisoire les jugements qui ordonnent le paiement des sommes au titre des salaires - Art R 1454-14 CT (9 mois de salaires)
5. **Condamne Dalkia** à verser la somme de 43304,40 € en rappel de salaires + 4330,44 € de congés payés
6. **Ordonne** la remise des bulletins de salaire de

la présente décision sous astreinte journalière de 30 €/jour

7. **Condamne Dalkia** à verser 950 € au titre de l'article 700
8. **Déboute Dalkia** de l'ensemble de ses demandes
9. **Condamne Dalkia** aux dépens et frais d'exécution du présent jugement »

### Hasta la victoria siempre !

➤ **Le CGT-E** félicite Evelyne, d'abord pour son courage et son obstination à vouloir rester debout malgré les problèmes multiples que sa perte d'emploi lui a occasionnés, pour sa dignité qu'elle n'a jamais monnayée, et surtout pour sa victoire contre l'injustice et les atteintes à la liberté syndicale, contre la discrimination et le sexisme

➤ **Le CGT-E** remercie l'ensemble des membres du comité de soutien «pour la réintégration d'Evelyne Gaillet». Il remercie toutes celles et ceux, adhérents du CGT-E, travailleurs, retraités, chômeurs, syndicalistes, professeurs, instituteurs, artistes, écrivains, sportifs, hommes et femmes politiques, simples citoyens, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour qu'Evelyne soit enfin réintégrée.

➤ **Le CGT-E** remercie toutes les organisations syndicales, politiques et associatives pour leur soutien constant aux luttes que mène notre collectif pour que vive le syndicalisme de lutte, indépendant au sein de l'entreprise et de ses filiales.

➤ **Le CGT-E** remercie l'Union syndicale Solidaires et la Fédération Sud Energie pour leur précieux soutien

➤ **Le CGT-E** remercie tous les syndicats et militants de la CGT qui ont désavoué, dénoncé et condamné la compromission de la CGT Dalkia Nord et des dirigeants de la Fédération CGT de la Construction avec la Direction de Dalkia (Veolia), membre du comité directeur du Medef.

La lutte continue !